

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FÉVRIER 2024

Le jeudi 22 février 2024 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 26 février 2024 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22/01/2024.

3- Délibération : avis du Conseil municipal sur le RLPI de la CU Caen la mer.

B- RESSOURCES HUMAINES

4- Délibération : suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^e).

5- Délibération : création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (31/35^e).

6- Délibération : approbation du tableau des emplois 2024.

C- ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

7- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'un avenant à la convention générale de fonctionnement avec l'association SMA Bout'chou pour la gestion de la crèche.

D- PROJETS STRUCTURANTS – ÉNERGIES RENOUVELABLES

8- Délibération : choix de zones d'accélération pour les énergies renouvelables après consultation du public.

E- COMPTABILITÉ – BUDGET - FINANCES

9- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles pour une sortie en classe de neige.

10- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 26 février 2024 à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Etaient présents : M. Michel BOURGUIGNON, M. Jacky BESNIER, Mme Laëtitia BLIN, Mme Aurore BRUAND, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, M. Francis JULIEN, Mme Annie LAGARDE, Mme Marie-José LUCAS, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Gérard VARLET.

Absents excusés : Mme Coraline BARROIS, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Guillaume FORTIER, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, M. Thomas PAULMIER, Mme Marianne PIERRE, Mme Joëlle SOREL.

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : M. Ludovic BUON à Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Guillaume FORTIER à M. Alain FAVRE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE à M. Jacky BESNIER, M. Thomas PAULMIER à Mme Aurore BRUAND.

1-) Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Francis JULIEN est désigné comme secrétaire de séance.

2-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22/01/2024.

Contexte :

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 22/01/2024 a été envoyé aux conseillers municipaux le 15/02/2024 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Suite à cet envoi, aucune demande de modification n'a été reçue.

Proposition : approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 22/01/2024.

Approbation du Conseil municipal par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Aurore BRUAND).

3-) Délibération : avis du Conseil municipal sur le RLPI de la CU Caen la mer.

Contexte : La CU (Communauté Urbaine) Caen la mer élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal). Il a vocation à imposer des règles concernant la publicité et les enseignes de la Commune. Le RLP permet d'assurer un équilibre entre le droit à l'expression et à la diffusion d'informations par le biais de la publicité, des

enseignes et des préenseignes tout en préservant le cadre de vie et les paysages. Il s'agit donc de réguler, maîtriser et harmoniser l'implantation de la publicité sur le territoire communal par un zonage adapté à son environnement.

Par délibération du 7 janvier 2021, la CU Caen la mer a prescrit l'élaboration du RLPI et a approuvé les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes situées sur son territoire ainsi que les modalités de la concertation préalable engagées en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 26 janvier 2023, la CU Caen la mer a débattu sur les orientations générales du RLPI, conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

Ce débat a également eu lieu, en application des dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme et de l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, au sein des conseils municipaux des 48 communes situées sur le territoire de la communauté urbaine.

Par délibération n°C-2024-02-01/07 du 1er février 2024, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet d'élaboration du RLPI. Il est désormais nécessaire de demander l'avis des communes membres

Proposition : avis du Conseil municipal sur le projet de RLPI de la CU Caen la mer.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal.

Monsieur le Maire explique que la question de la réglementation sur la publicité n'est pas simple sur Rots. Un point sera fait en « questions diverses » sur un rendez-vous qui a eu lieu avec la société Gopub Conseil.

4-) Délibération : suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^e).

Contexte : l'agent responsable des services techniques ayant été promu du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe vers le grade d'agent de maîtrise, l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^e) est resté vacant. Après avis favorable du Comité Social Territorial, il est possible de le supprimer.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^e) à compter du 22/09/2023 et à modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

5-) Délibération : création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (31/35^e).

Contexte : une agente contractuelle de la Commune exerçant les fonctions d'Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) a récemment été lauréate du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Elle est actuellement sur la liste d'aptitude de ce grade. En entretien professionnel et en Commission RH, un avis favorable a été donné pour la titularisation de l'agent en cas d'obtention de ce concours. Actuellement, aucun poste vacant ne correspond à ce grade dans le tableau des emplois de la Commune. Il est donc nécessaire de créer l'emploi. Il est précisé que la Commune dispose de 4 ATSEM.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à créer l'emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35^e) à compter du 01/03/2024 et à modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

6-) Délibération : approbation du tableau des emplois 2024.

Contexte : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal doit, comme chaque année, approuver le tableau des emplois de la Commune.

Le tableau des emplois est affiché et des explications sont données sur les postes vacants du tableau. Le souhait de la Commune est de conserver un poste vacant par service afin de pouvoir répondre rapidement à un éventuel besoin de remplacement urgent.

Mme Aurore BRUAND dit qu'elle aurait souhaité recevoir le tableau des emplois avec les documents préparatoires au Conseil municipal et qu'elle trouve discutabile le fait de conserver un emploi vacant par service en raison de la possibilité pour la Commune de recruter des agents sans consulter le Conseil municipal. Elle demande que le tableau soit envoyé. Il est rappelé que l'objectif est d'être réactif en cas de besoin de remplacement d'un agent. Dans certaines circonstances et pour certains services, il n'est pas envisageable d'attendre la prochaine séance du Conseil municipal pour mettre en place un remplacement.

Le tableau des emplois n'était pas approuvé par le Conseil municipal jusqu'à présent. Il est présenté très régulièrement à l'occasion des Commission RH et à chaque modification. Il est rappelé la transparence de la Commune concernant le recrutement des agents. Le Conseil municipal est toujours informé des mouvements de personnel.

Proposition : approuver le tableau des emplois 2024.

Approbation du Conseil municipal par 15 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER).

7-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'un avenant à la convention générale de fonctionnement avec l'association SMA Bout'chou pour la gestion crèche.

Contexte : par sa délibération n°84-08-2023, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mises à disposition et de fonctionnement général avec l'association SMA Bout'chou pour la gestion de la crèche.

L'article 6 de la convention indique que la valeur de la mise à disposition gratuite du pavillon communal situé 33 sente des fontaines à l'association SMA Bout'chou est de 1 201.97 € par mois soit 14 423.64 € par an. Ce montant est révisé tous les ans à partir d'une valeur de base déterminée en 2003 sans tenir compte des améliorations effectuées par la Commune sur ce bien. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour la valeur de cette mise à disposition gratuite.

Monsieur le Maire propose de modifier la convention de mises à disposition et de fonctionnement général avec l'association par un avenant indiquant que la valeur de la mise à disposition gratuite du pavillon communal à l'association est de 2 403.94 € par mois soit 28 847.28 € par an. Cet avenant n'a pas de lien avec la construction de la nouvelle crèche de 30 berceaux. Il faudra rédiger une nouvelle convention quand ce bâtiment sera construit. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite donc l'association SMA Bout'chou qui gère la crèche ne paie ni les montants des loyers avant revalorisation ni ceux après revalorisation. Il s'agit seulement d'indiquer une valeur de mise à disposition du bâtiment actuel au plus juste des loyers actuels car plus la valeur du loyer est importante, plus celle de la subvention de la CAF l'est également. Après la construction de la nouvelle crèche, aucun changement de mode de gestion n'est pour le moment envisagé. La construction de la nouvelle crèche de 30 berceaux devrait être terminée en septembre 2025.

Proposition :

- approuver la revalorisation de la valeur de la mise à disposition gratuite du pavillon communal à l'association SMA Bout'chou,
- dire que la nouvelle valeur de mise à disposition gratuite est de 2 403,94€ par mois, soit 28 847,28€ par an,
- autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mises à disposition et de fonctionnement général avec l'association SMA Bout'chou et tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

8-) Délibération : choix de zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER) après consultation du public.

Contexte : Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation du public a eu lieu du 5 au 15 février 2024 selon les modalités exposées lors du Conseil municipal du 20/12/2023.

Le bilan de cette consultation fait état de 9 propositions :

N°	Dénomination	Parcelles
1	Parking de Cora Parking des commerces de l'allée des drapeaux	Parcelle BE 81 Parcelles BE 15, BE 90, BE 83, BE 85, BE 88, BE 89
2	École maternelle de Rots	Parcelles BI 1 et BI 170
3	Crèche de 30 berceaux	Parcelle actuelle BK 25p, future parcelle BK 60
4	Bassin de rétention du chemin de Balleroy/Villeneuve	Parcelle BP 08
5	Bassin de rétention de Neuf Mer	Parcelle AE 383
6	Parking du gymnase	Parcelle BI 203
7	Toiture du gymnase	Parcelle BI 158
8	Photovoltaïque en toiture à Secqueville	Parcelle A364
9	Agrivoltaïsme à Secqueville	Parcelles ZA03, ZA11, ZA16, ZA17, ZA18

Les plans de chaque parcelle sont affichés. Les propositions 8 et 9 concernent des terrains privés. Concernant le bassin de rétention du chemin de Balleroy/Villeneuve (proposition 4), une réunion avec Monsieur le Député Fabrice LE VIGOUREUX a eu lieu mercredi 21 février 2024 et une rencontre avec M. Benoît HAUCHECORNE, chef du district Manche-Calvados de la DIRNO, est prévue mercredi 28 mars 2024. Monsieur le Maire rappelle que M. Robert MÉNARD, Maire de Béziers, avait réalisé le projet d'installer des ombrières au-dessus d'un bassin en 2020. Suite à la présente délibération, les zones proposées ci-dessus seront renseignées sur le portail cartographique du gouvernement, dédié aux énergies renouvelables. Suite à cette saisie, le Conseil municipal devra prendre une nouvelle délibération pour décision sur les zones d'accélération suite à l'avis rendu par le Comité Régional de l'Énergie (CRE). Monsieur le Maire rappelle que la Commune a été bénéficiaire de dons pour l'installation de panneaux photovoltaïques, ce qui a représenté une opportunité d'aller plus vite.

Avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur une 3^{ème} zone, la Commune devrait être autosuffisante en électricité. Cet objectif n'est pas négligeable vu l'augmentation du prix de l'électricité (multiplié par 3 entre 2022 et 2024).

Proposition : définir les zones d'accélération pour les énergies renouvelables tel que défini ci-dessus.

Approbation du Conseil municipal par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

9-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles pour une sortie en classe de neige.

Contexte : Dans le cadre du projet d'école 2020/2025, l'équipe éducative de l'École des Roseaux propose aux élèves de CM2 (25 élèves) de partir en classe de découverte pour un séjour « neige » dans la station de Termignon la Vanoise, du 07/01/2024 au 13/01/2024. Il est demandé à la mairie de subventionner le projet à hauteur de 4 000€. La subvention avait été demandée en

fin d'année. Le risque de verser une subvention avant la réalisation du projet est de voir le voyage s'annuler après le subventionnement.

Proposition : autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000€ à la caisse des écoles pour une sortie en classe de neige.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

10-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Contexte : récemment, plusieurs cyberattaques ont été lancées avec succès contre des collectivités. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados a recruté une spécialiste en cybersécurité et propose une subvention aux collectivités qui s'équipe pour améliorer leur réseau informatique. Des réunions ont eu lieu à la CU Caen la mer pour sensibiliser ses communes membres à l'augmentation de type d'attaque. Un diagnostic du réseau informatique communal réalisé par la gendarmerie en présence du prestataire informatique de la Commune a révélé des points

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dit que : « (...) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits (...). Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption (...) ».

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2023 : 4 504 035.34 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). En raison d'un besoin urgent de renforcer la cybersécurité du réseau informatique communal, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 à hauteur de 7 536.30 € (< 25% x 4 504 035.34 € soit 1 126 008,83 €). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Type de dépense	Montant TTC
Achat d'un PC portable pour les mairies de Lasson et Secqueville-en-Bessin avec une imprimante par mairie	2 562.00 €
Renouvellement licence filtrage Web – Fortigate 40 F	954.00 €
Protection mail (Windows 365)	1 846.50 €
Renouvellement du NAS	2 173.80 €
Switch pour le routeur de la mairie	1 000.00 €
TOTAL	8 536.30 €

Les copieurs actuels présents dans les mairies de Lasson et Secqueville-en-Bessin seront remplacés par des imprimantes de bureau avec lesquels il sera possible de faire des photocopies. Ils sont loués par contrat donc ils resteront dans ces mairies jusqu'à la fin du contrat. Il s'agit des premiers achats pour améliorer la cybersécurité du réseau. D'autres dépenses seront inscrites au budget primitif. Le point faible concerne les ordinateurs des mairies déléguées qui ne sont plus à jour. L'agent en charge de l'accueil des mairies déléguées aura donc un PC portable qui remplacera les PC de bureau actuels. Les copies pourront être faites à partir des nouvelles imprimantes. Pour les grandes quantités de copies, il sera possible d'aller à la mairie de Rots.

Il est rappelé que suite à plusieurs cyberattaques contre des collectivités territoriales dont la CU Caen la mer depuis un peu plus d'un an, cette dernière a récemment organisé des réunions de sensibilisation pour signaler qu'il fallait agir vite. Il est donc nécessaire d'agir avant le vote du budget primitif 2024. Le montant du devis pour l'achat d'un PC portable et de deux imprimantes pour les mairies déléguées comprend la main d'œuvre d'installation.

Proposition : accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Questions diverses.

Point information, travaux et futures dates d'organisation

- Inauguration de l'école maternelle : souhait de définir la date du vendredi 28 juin à 11h. Les travaux devraient être finalisés au début du mois de juin 2024. Il faudra anticiper cet évènement en raison de la présence des Préfets.
- Visite de la Commission cybersécurité le lundi 19 mars 2024. Un certain nombre d'aménagements vont être réalisés en considérant les aspects informatiques : impressions et photocopies pour la mairie de Rots, les mairies déléguées et les écoles.

Culture, sport et vie associative

- Du 09/03/2024 au 14/04/2024 : exposition complète « In Memoriam » de Chantal Bidel à la Grange aux Dîmes. Cette exposition sera ensuite divisée sur trois lieux (menuiserie de Clécy, fosses d'enfer à Saint-Rémy-sur-Orne et église de Quilly à Bretteville-sur-Laize). Chantal Bidel a travaillé sur l'hommage aux victimes du Bataclan et sur l'hommage aux migrants victimes des naufrages en mer méditerranée. Son travail est essentiellement représenté par des totems de taille humaine et des sculptures en bois.

- Dimanche 10 mars 2024 : puces vintage du comité de jumelage Rots/Newton
- Lundi 11 mars 18h00 : vernissage de l'exposition « In Memoriam » à la Grange aux Dîmes
- Samedi 16 et dimanche 17 mars 2024 : bourse aux jouets de l'association de parents d'élèves
- Dimanche 17 mars 2024 : loto des enfants du comité de jumelage Lasso/Rosel/Goodleigh
- Vendredi 22 mars à 19h00 : cabaret chanson (Brigitte Duquesnay)
- Lundi 1^{er} avril 2024 à 11h00 : chasse aux œufs au terrain de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin.

Urbanisme – Aménagement du territoire et projets structurants

- Vente des parcelles acquises par procédure « biens sans maître » dans le quartier du Hamel.
- Demande de modification simplifiée du PLU Commune nouvelle : la commission urbanisme sera sollicitée.
- PLUi-HM de la CU Caen la mer : COPIL et rencontres individuelles.

Tous les conseillers municipaux ont reçu par mail à 2 reprises les éléments suite à la 1^{ère} rencontre individuelle pour le PLUi-HM concernant le territoire de Rots. La 2^{ème} rencontre individuelle aura lieu à Thue-et-Mue. Les réflexions et commentaires sont à transmettre par mail à Florent MESLÉ à l'adresse urba-mairiederots@rots.fr pour qu'il puisse les renvoyer à la CU Caen la mer.

- Travaux de l'Orée d'Ardennes.

Les murs de soutènement sont posés. La sente de Colombelles est fermée à la circulation depuis une dizaine de jours et n'est plus du tout accessible. La pose des réseaux souples est terminée. L'aménagement des bassins est achevé. Très prochainement, en fonction de la météo, la réalisation de la route en « Grave bitume » pourra débiter.

- Crèche.

La demande de permis de construire a été déposée la semaine dernière. La réalisation du bassin pour la récupération des eaux de pluie est en cours d'étude.

- Résidence intergénérationnelle.

Le projet de Résidence intergénérationnelle avance. Suite à l'arrêt des transactions avec la société Réalité, l'aménageur Kaufman and Broad a récemment été reçu pour un projet d'habitat intergénérationnel en dessous du gymnase avec 70 appartements pour les Séniors et les jeunes foyers/familles monoparentaux. Le projet est en cours de discussion.

- Accord de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour l'ouverture d'une pharmacie.

Début janvier, l'ARS a donné son accord pour l'ouverture d'une pharmacie dans la maison de santé de Rots. Logiquement, le dossier sera déposé dans le semestre pour ouverture à la fin de l'année 2024.

- Logement du Centre d'animation de Lasso-Rosel.

Un courrier de demande de fin d'occupation du logement au 30/09/2024 a été envoyé aux locataires en début de semaine dernière. Le projet de réhabilitation du Centre d'animation avance et il faut que le logement soit libéré. Pour l'instant, il n'y a pas eu de retour de l'accusé réception du recommandé donc il est impossible de savoir si les locataires ont reçu le courrier.

M. Paul DOUESNEL demande quel est l'objet de la demande de modification du PLU. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU explique :

- que des haies sont indiquées au niveau des parcelles concernées par le projet de résidence intergénérationnelle alors qu'elle n'existe plus et cela posera problème pour la suite du projet,
- qu'il est nécessaire d'adapter la zone N où est localisée le projet de parc à Lasso afin de permettre notamment l'aménagement des allées du parc et la construction de petites cabanes sur pilotis sur le terrain des Caves de Rosel.

M. Paul DOUESNEL demande s'il est possible de voir l'acte de vente des terrains du quartier du Hamel acquis par procédure « biens sans maître » car il rappelle qu'il y avait des engagements de la part des deux parties sur des montants et des choses devaient être aménagés sur le terrain avec une association qui devait se créer. Il exprime sa déception de ne pas avoir plus d'information sur l'évolution du projet. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU explique que suite aux délibérations autorisant la vente, la procédure a été suivie. Il est possible de ne pas être en accord avec cette décision mais la procédure d'appel à projet a eu lieu. Elle a duré plusieurs semaines, plusieurs mois au cours desquels chacun a pu proposer un projet. Ensuite, en 2023, le projet actuel a été validé en Conseil municipal qui a ensuite autorisé la cession avec certaines modalités de paiement. Des informations ont été diffusées sur Citykomi et sur le site internet de la Commune.

M. Paul DOUESNEL demande s'il est possible que l'acte de vente soit envoyé. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond que l'acte est consultable en mairie. Elle rappelle que le dossier de l'appel à projet l'est également et que les enveloppes et l'analyse des projets déposés ont déjà été consultées. Rien n'a été caché. Il n'est pas certain que l'association ait déjà été créée mais il y a eu du retard sur le projet. Monsieur le Maire propose que les acquéreurs demandent à M. Paul DOUESNEL de participer à l'association.

M. Paul DOUESNEL répond qu'il a déjà un jardin et qu'il existe déjà des jardins partagés à Rots. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU explique que ces derniers se situent à côté du chemin aux ânes près de la sente des fontaines. Deux personnes seulement les utilisent. Il n'y a pas de point d'eau et l'accès est très limité. L'acte de vente des terrains du Hamel respecte les conditions de durée et de paiement délibérées en Conseil municipal. Monsieur le Maire ajoute qu'il est très content que ce projet de jardins partagés ne soit pas directement porté par la Commune car il y a déjà beaucoup d'autres sujets à gérer.

M. Paul DOUESNEL remarque qu'au vu du prix de vente, cela coûte à la Commune. Monsieur le Maire rappelle que la vente s'est faite à une trentaine de milliers d'euros et une association prendra en charge la centaine de milliers d'euros d'aménagement des terrains. M. Paul DOUESNEL recommande de demander des devis et des factures pour voir exactement combien coûte ces aménagements. Monsieur le Maire conseille à M. Paul DOUESNEL de traiter directement avec les acquéreurs en tant que conseiller municipal. M. Paul DOUESNEL affirme qu'il est impossible que les travaux d'aménagement coûtent le prix annoncé. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond qu'à ce moment-là, il aurait fallu faire une proposition à l'appel à projet et qu'elle aurait peut-être été acceptée. Seulement 6 enveloppes ont été reçues.

Monsieur Paul DOUESNEL remarque qu'il n'y a pas eu de débat en Conseil municipal sur l'analyse des 6 enveloppes. Il y avait un projet qui proposait que la Commune fournisse des outils à des habitants pour qu'ils aménagent des jardins partagés pédagogiques pour les enfants. La Commune serait restée propriétaire des terrains. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU remarque que le débat a déjà eu lieu et que plusieurs délibérations ont été votées sur ce sujet. M. Paul DOUESNEL reconnaît qu'il n'y a pas de problème concernant l'accessibilité au document.

Mme Aurore BRUAND rappelle que plusieurs projets de résidence intergénérationnelle avaient été proposés aux conseillers municipaux qui avaient choisi le projet de la société Réalité. Aujourd'hui ce projet n'a pas abouti. Elle souhaite savoir si d'autres aménageurs que Kaufman and Broad ont été reçus pour proposer d'autres projets. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU explique que le choix de Kaufman and Broad est bien engagé car c'est un des seuls aménageurs dont la proposition correspond aux attentes exprimées par les conseillers municipaux lors de la réunion de juillet 2022. D'autres aménageurs ont été reçus (CdC Habitat, Partelios Habitat, etc...) mais beaucoup ne pouvait pas répondre car le terrain est situé en zone Uf du PLU dont le règlement ne leur permet pas de construire des logements destinés à la vente. Sur cette zone, seules les constructions d'hébergements liées à des équipements publics et collectifs sont autorisées. Aujourd'hui, la société Kaufman and Broad est la seule à proposer un projet composé d'hébergements pour des seniors et pour des jeunes familles monoparentales. Caen la mer habitat porte le projet. Dès que Kaufman and Broad aura réalisé des visuels, le projet sera présenté en Conseil municipal.

Mme Aurore BRUAND demande si la date limite fixée pour le départ des locataires du logement du Centre d'animation Lasson-Rosel correspond à celle du commencement des travaux de réhabilitation du bâtiment. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond que non. Il est nécessaire de déterminer une date limite car les locataires n'ont toujours pas signé la convention d'occupation qui leur a été envoyée deux fois et ils ne répondent pas aux propositions de logement qui leur sont faites. Cela fait 3 ans que le sujet est abordé et il faudra libérer le logement à un moment ou à un autre. La date du 30/09 avait déjà été fixée l'année précédente et il avait fallu la prolonger à nouveau.

Mme Aurore BRUAND demande si une date de commencement de travaux est prévue et suggère que soit proposé aux locataires une date limite d'occupation du logement qui correspondent à celle du début de travaux. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU explique que pour l'instant il n'y a pas de date de début de travaux car au préalable, il faut réaliser des études. L'AMO vient seulement d'être choisi. Elle rappelle que cela fait 3 ans que la date est prolongée. M. Jacky BESNIER ajoute que si la chaudière venait à tomber en panne, la Commune aurait l'obligation de la remplacer juste alors que le bâtiment sera très prochainement complètement refait. Mme Aurore BRUAND propose que dans ce cas, tout le monde pourrait se mobiliser pour prêter des radiateurs électriques. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU constate qu'il s'agit d'une solution provisoire alors que cela fait longtemps que des solutions définitives sont proposées. La décision est difficile à prendre mais il est nécessaire de la prendre. Monsieur le Maire rappelle que cette situation dure depuis 2017, que des courriers de résiliation ont été envoyés. La situation a donc bien été comprise par les locataires qui ont choisi de faire durer. Aujourd'hui, il faut donc fixer une date butoir car l'AMO vient d'envoyer le dossier pour le recrutement du futur architecte qui sera en charge de l'élaboration du projet soumis à demande de subvention. Il est inutile de discuter pendant des heures, la fin de l'occupation du logement est fixée au 30/09/2024.

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le découpage territorial entre les Communes de Rots et de Carpiquet complexifie le sujet du RLPi. Il est parallèle à la RN13, donc plusieurs entreprises de la zone disposent d'une adresse postale à Carpiquet tout en ayant des panneaux d'enseigne ou publicitaires sur le territoire de Rots. Cela permet à la Commune d'y appliquer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). GoPub Conseil, bureau d'études spécialisé dans la gestion réglementaire et fiscale de la publicité extérieure et des enseignes en France, a proposé ses services à la Commune. Ce cabinet est déjà intervenu dans le cadre de la mise en place du RLPi de Caen la mer. Leurs missions passent notamment par :

- le recensement des dispositifs taxables (le bureau d'études dispose d'appareils capables de déterminer la surface des publicités),
- la restitution d'un bilan post-recensement avant projection de la recette de la TLPE de 2025,
- l'assistance et le conseil pour les délibérations à prendre en 2025.

Ces services sont proposés au prix de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC. Ce montant a été ajouté au budget prévisionnel 2024. La Commune avait initialement souhaité recenser elle-même les dispositifs taxables, en sollicitant l'ASVP communal. Par manque d'expérience et de moyens matériels, l'intervention de professionnels du domaine a finalement été privilégiée.

La recette de la TLPE pour la Commune pourrait représenter 30 à 40 000€, sans oublier que le RPLI permettra de réglementer et cadrer la publicité extérieure.

M. Paul DOUESNEL demande si un diagnostic avait déjà été fait sur les installations publicitaires déjà existantes. Monsieur le Maire répond qu'aucun diagnostic n'avait été fait.

Reconstruction de l'école maternelle.

Les ajustements de fin de chantier sont en cours. Quelques surplus financiers pourraient être utiles et devront sûrement être votés lors des prochains Conseils municipaux.

Projet de construction de la nouvelle crèche.

Initialement, il était envisagé que l'évacuation des eaux pluviales du bâtiment se fasse dans les bassins prévus pour la ZAC de l'Orée d'Ardennes. D'après les entreprises chargées de l'aménagement des réseaux de la ZAC, cela n'est pas possible donc un bassin sera créé spécialement pour la crèche près de l'habitation située juste à côté. Des calculs sont en cours pour déterminer la grandeur du bassin. Monsieur le Maire ajoute que les propriétaires de l'habitation ont demandé que le droit de retournement présent sur la parcelle à l'entrée de leur propriété pour permettre le ramassage des ordures ménagères soit supprimé. Une autre solution est en cours de réflexion.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet de construction de la nouvelle crèche qui est envoyé avec les demandes de subvention. Il ne faut rien oublier car une fois les subventions attribuées, il n'est pas possible de modifier de le modifier. Le montant prévisionnel total des dépenses est de 2 335 162.00 € HT avec des subventions demandées à hauteur d'environ 1 868 000.00 €. Le projet inclue des panneaux photovoltaïque et un système de chauffage par géothermie. Les projets de construction de crèches sont habituellement très bien subventionnés. Une étude des coûts de fonctionnement est en cours.

Travaux.

- Rue de Bayeux : les travaux d'aménagement d'évacuation des eaux pluviales est terminé. Les bordures sont coulées et les trottoirs sont en préparation.
- À Lasson les aménagements pour permettre à une adolescente déficiente visuelle de prendre le bus sont en cours de finalisation.
- Rue de Guerville à Secqueville-en-Bessin : la réalisation des trottoirs est prévue pour la fin du mois de février voire le début du mois de mars.
- Impasse du parc de l'abbaye : une réunion publique de présentation des travaux a eu lieu auprès des riverains. Le commencement des travaux est prévu pour la fin du mois d'avril par la société SBTP.
- Le revêtement du parvis devant l'école est très abîmé. Deux entreprises ont été contactées pour sa réfection avec du béton lavé. L'entreprise Eiffage est la moins-disante avec une offre d'environ 25 000 €. Cette prévision de dépense sera inscrite au budget.

CCAS - Service à la personne

Un dépistage auditif gratuit sur rendez-vous aura lieu en salle des mariages de la mairie de Rots le 11 mars 2024. Il faudra se montrer vigilant sur les aspects commerciaux de cette démarche.

Parc de Lasson

Un agriculteur pourra très probablement aider la Commune à préparer la terre avant le semis. Le semis à pousse lente pour le gazon a été reçu. Les premières plantations sont envisagées en fin d'année 2024. Une réunion publique devrait se tenir le lundi 15 avril à 20h00 à Lasson et aura pour objet la présentation du projet. Monsieur le Maire présente une esquisse du projet aux Conseillers municipaux. Pour la partie des caves de Rosel, il est prévu :

- 2 mares (d'un point de vue « sécurité », il n'est pas prévu de créer des mares dans la partie publique)
- 3 chalets (de dégustation notamment)
- 1 kiosque
- une zone de mini-golf naturel

Pour la partie communale (publique), il est prévu :

- une zone de pique-nique et jeux pour enfants,
- une zone enherbée et une zone labyrinthe avec plantations,
- une zone regroupant des arbres remarquables (25 à 50 arbres selon réglementation),
- une zone de plantations.

Monsieur le Maire fait également un point sur les délais du projet. Il est souhaité que la convention avec les caves de Rosel soit établie pour la fin du mois de septembre 2024. Les plantations des arbres remarquables et pourtours seraient idéalement réalisées en novembre 2024. Quant au PLU, il faudra attendre le printemps 2025, ce qui rendra alors possible le dépôt des permis de construire, la réalisation des allées et la mise en place des équipements. Pour la réalisation du projet, la Commune a prévu une dépense s'élevant à 50 000€. Cette somme ne sera très certainement pas atteinte.

M. Paul DOUESNEL constate que deux zones attractives vont se trouver l'une à côté de l'autre à Lasson, avec une route (sur un pont) les séparant. Il pense que même s'il n'est pas prévu d'entrée/sortie du parc à cet endroit, les piétons risquent tout de même de traverser cette route, avec ou sans passage piéton. Il considère qu'il est préférable d'y ajouter un passage piéton. Monsieur le Maire répond qu'il est risqué de positionner un passage pour piétons à cet endroit car il se situerait dans un virage. Le problème se pose déjà actuellement et il a été constaté que les automobilistes roulent à une vitesse assez élevée à cet endroit. Un aménagement va être retiré pour que les piétons soient plus visibles. Une demande va être faite pour ajouter un « cédez-le-passage » ou pour changer le sens de priorité du carrefour afin de faire ralentir la circulation. Si un passage piéton ou des ralentisseurs peuvent être installés, ils le seront. Il serait également possible de limiter la zone à 30 km/heure.

Tour de table**Mme Aurore BRUAND**

Elle signale qu'elle trouve dommage de mettre une date de fin d'occupation du logement du Centre d'animations de Lasson/Rosel alors que le projet n'est pas concret et qu'il n'y a pas de date de début de travaux. Cela ne lui semble pas justifié.

M. Paul DOUESNEL

Il demande s'il est possible de reprogrammer la réunion d'échange avec les parents au sujet de l'incident qui a eu lieu à la cantine. M. Alain FAVRE répond que cela n'est pas possible actuellement en raison des difficultés à faire venir une personne de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) qui pourrait animer une réunion. Selon la Commune, il ne serait pas judicieux que la réunion soit tenue par un élu ou agent. M. Guillaume FORTIER est toujours dans l'attente d'un retour de la Direction Département de la Protection des Populations (DDPP), à qui il a été demandé d'organiser une réunion sur la Commune, à destination des parents d'élèves.

M. Thibault GAUTIER

La Commission finances aura lieu jeudi 29 février 2024, avec présentation du budget 2024. Le vote de celui-ci aura lieu lors du Conseil municipal du 25 mars 2024. Le bilan de l'année 2023 est, comme prévu, très correct. Mme Aurore BRUAND demande à ce que le grand livre comptable soit mis à disposition avant la Commission finances.

Mme Laëtitia BLIN

Elle fait remarquer qu'au-delà de l'aspect sécuritaire, les mares souhaitées par les caves de Rosel sur leur partie du parc de Lasson pourraient attirer les moustiques. Elle informe qu'une structure associative rattachée à l'établissement dans lequel elle travaille propose des services d'ébénisterie. Cet atelier « bois » dans lequel sont formés de jeunes adultes pourrait être utile à l'aménagement du parc. Elle recueillera les besoins et sollicitera une proposition commerciale.

La Commission communication s'est réunie le jeudi 22 février 2024. Une dépense de 1 000€ a été validée et sera ajoutée au budget prévisionnel 2024, pour la mise à jour des panneaux de Rots et Lasson.

Pour l'année 2024 et comme en 2023, deux bulletins municipaux seront édités. La livraison du prochain bulletin est prévue le 19 avril. Un rétroplanning va être établi par le service communication. La Commune souhaite tendre vers une dématérialisation de son bulletin municipal. Pour y parvenir, un article spécifique sera intégré au bulletin accompagné d'un autocollant que les habitants pourront coller sur leur boîte aux lettres s'ils ne souhaitent plus recevoir le bulletin municipal en version papier. Dans les années à venir, la tendance sera à la dématérialisation complète du bulletin.

Le site internet a évolué dans une volonté d'apporter davantage de visibilité à l'association Rots 44 : une page dédiée a été créée pour mieux communiquer sur les événements de l'association. D'autres améliorations telles que la mise en ligne de l'agenda des événements de Rots 44 au mois de juin 2024 sont à prévoir.

Pour faire suite à des constats d'anomalies sur Google Maps, elle invite à signaler toute mauvaise identification de rue au service communication de la Commune.

Une vigilance plus accrue est prévue quant à la communication sur Citykomi : la règle est de ne pas communiquer de manière trop intense sur des acteurs privés. Une communication sur ces derniers est possible à la création uniquement et non pour communiquer de manière systématique à la demande.

Mme Stéphanie FAUTRAS

Dans le cadre de la bourse au permis B, les bénéficiaires doivent effectuer 20 heures de bénévolat auprès d'une association ou d'un service de la mairie de Rots. Un courrier a été envoyé aux associations pour recenser les besoins et connaître leurs possibilités d'accueil de bénévoles. Elle invite à faire part des éventuels besoins.

M. Alain DELHOMMEAU

En amont du 80^{ème} anniversaire du débarquement :

- une soirée témoignage a eu lieu à Lasson le 02/02/2024 devant un public important,
- une réunion a été organisée à l'école avec les parents d'élèves au sujet de l'hébergement,
- un accès au programme prévisionnel des manifestations qui auront lieu en juin a été créé sur le site internet de la Commune,
- la date du prochain COPIL (Comité de Pilotage) de « Rots rdv 44 » initialement prévu le 25/03/24 devra être modifiée car le prochain Conseil municipal aura lieu à cette date,
- une présentation des manifestations du 80^{ème} anniversaire du débarquement sera faites à Secqueville-en-Bessin le 05/04/2024 avec peut-être également un travail sur le cimetière militaire de Secqueville-en-Bessin,
- une soirée « 25 000 bougies pour la mémoire » sera organisée au cimetière de Secqueville-en-Bessin le 04/06/2024. Dans l'après-midi de cette journée, les enfants de l'école iront déposer des bougies qui seront allumés el soir selon le protocole écrit par le Commonwealth. Une étude sera peut-être faite sur certaines tombes de ce cimetière en lien avec le travail pédagogique du Commonwealth qui cherche à connaître l'historique de certains soldats et également sur les civils décédés à Secqueville-en-Bessin.

Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU

Le dispositif argent de poche avait été relancé cette semaine. 3 ou 4 jeunes devaient aider les agents à nettoyer le bois à côté de la mairie mais leur mission a dû être annulée en raison du mauvais temps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et quarante minutes.